

BE-A0523_721474_802745_FRE

Inventaire des minutes du notaire Adolphe
Nicolay à Angleur, 1895-1910



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Minutes.....	7
1 - 38 Minutes. 25 avril 1895 - 11 mars 1910.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Adolphe Nicolay (Angleur)

Période:
1895-1910

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6769

Etendue:

- Etendue inventoriée: 1.50 m
- Dernière cote d'inventaire: 38.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Adolphe Nicolay.

HISTORIQUE

Le notaire Adolphe Nicolay a exercé de 1895 à 1910 à Angleur.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Adolphe Nicolay ont été versées aux Archives de l'État à Liège par les notaires Paul-Arthur Coëme et Christine Wera le 10 février 2020.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Adolphe Nicolay à Angleur.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé du fond.

Description des séries et des éléments

I. MINUTES

1	1 - 38 MINUTES. 25 AVRIL 1895 - 11 MARS 1910. 25 avril 1895 - 28 août 1895 (n°2-30).	1 chemise
2	6 septembre 1895 - 24 décembre 1895 (n°31-52).	1 chemise
3	5 janvier 1896 - 24 décembre 1896 (n°54-94).	1 liasse
4	12 janvier 1897 - 26 juillet 1897 (n°95-130).	1 liasse
5	12 août 1897 - 21 décembre 1897 (n°132-152).	1 chemise
6	4 janvier 1898 - 27 juin 1898 (n°153-188).	1 chemise
7	1er juillet 1898 - 28 décembre 1898 (n°189-223).	1 liasse
8	11 janvier 1899 - 29 avril 1899 (n°224-252).	1 chemise
9	4 mai 1899 - 23 août 1899 (n°253-277).	1 liasse
10	13 septembre 1899 - 27 décembre 1899 (n°282-309).	1 chemise
11	8 janvier 1900 - 27 mars 1900 (n°310-327).	1 chemise
12	3 avril 1900 - 27 mars 1900 (n°333-362).	1 chemise
13	1er août 1900 - 21 décembre 1900 (n°364-384).	1 chemise
14	3 janvier 1901 - 26 juin 1901 (n°385-425).	1 liasse

15	25 juillet 1901 - 24 décembre 1901 (n°427-461).	1 chemise
16	6 janvier 1902 - 22 mars 1902 (n°463-486).	1 chemise
17	3 avril 1902 - 29 juin 1902 (n°487-498).	1 chemise
18	7 juillet 1902 - 26 août 1902 (n°499-522).	1 chemise
19	1er septembre 1902 - 29 décembre 1902 (n°524-549).	1 chemise
20	4 janvier 1903 - 25 juin 1903 (n°551-584).	1 chemise
21	11 juillet 1903 - 27 décembre 1903 (n°587-619).	1 chemise
22	2 janvier 1904 - 29 mars 1904 (n°620-648).	1 chemise
23	5 avril 1904 - 18 juin 1904 (n°649-672).	1 chemise
24	6 juillet 1904 - 21 décembre 1904 (n°675-715).	1 liasse
25	9 janvier 1905 - 28 juin 1905 (n°716-747).	1 chemise
26	6 juillet 1905 - 25 décembre 1905 (n°748-791).	1 chemise
27	6 janvier 1906 - 29 mars 1906 (n°792-817).	1 chemise
28	10 avril 1906 - 27 juin 1906 (n°818-838).	1 chemise
29	3 juillet 1906 - 27 décembre 1906 (n°841-879).	1 chemise
30	2 janvier 1907 - 25 mars 1907 (n°881-908).	1 chemise

31	11 avril 1907 - 30 août 1907 (n°909-937).	1 chemise
32	9 septembre 1907 - 28 décembre 1907 (n °938-964).	1 chemise
33	10 janvier 1908 - 25 juin 1908 (n°965-1001).	1 chemise
34	9 juillet 1908 - 24 décembre 1908 (n°1003-1044).	1 chemise
35	10 janvier 1909 - 31 décembre 1909 (n°1045-1068).	1 chemise
36	2 mai 1909 - 22 juin 1909 (n°1069-1084).	1 chemise
37	1er juillet 1909 - 31 décembre 1909 (n°1085-1115).	1 chemise
38	30 janvier 1910 - 11 mars 1910 (n°1116-1125).	1 chemise